

# RÉALISATION

# R3. Comment choisir les opérateurs d'un projet bois ?



### R3.3 Choisir l'entreprise.

L'enquête nationale sur la construction bois réalisée en 2017 a identifié 1981 entreprises présentes sur le marché de la construction bois en France en 2016.

Elles ont réalisé un chiffre d'affaires total de 3.6 milliards d'euros HT en 2016 dont 1,7 milliards spécifiquement sur la construction bois. Ces entreprises emploient au total 27420 salariés (personnel de production, administratif, commercial, études, encadrement...), dont 12800 environ sur la construction bois.



Enquête nationale sur la construction bois - 2017.

https://www.codifab.fr/sites/default/files/cp\_enquete\_construction\_bois \_activite\_2016\_6\_juin\_2017.pdf

Le Syndicat National des fabricants de structure et Charpentes Industrialisées en Bois fournit une liste de fabricants de composants de charpente.

http://www.charpente-industrielle.com/documents/SCIBO2015.pdf



Les points d'attention pour l'identification d'une entreprise portent sur ses références, sa santé financière, son bureau d'étude, ses moyens de préfabrication et de levage.

La qualification **Qualibat** est une source d'information pour vérifier ces points.

Qualibat permet de s'assurer de la compétence technique et du sérieux de l'entreprise : professionnalisme (expérience dans l'activité concernée, adéquation de ses moyens humains et matériels...) et son sérieux : respect de ses obligations administratives, fiscales et sociales, couverture de l'ensemble des risques liés à son métier, transparence au niveau de son chiffre d'affaires et de ses effectifs, taux de sous-traitance de 30% maximum dans l'activité qualifiée. La qualification est une démarche volontaire et exigeante pour l'entreprise validée par Qualibat, organisme agréé par le COFRAC.

#### HUIT CATÉGORIES COUVRENT LA CONSTRUCTION BOIS, INDICÉES 230 À 239 :

- 230 Fourniture et pose de charpente traditionnelle et structure en bois, lamellé collé
- 231 Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois
- 234 Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé et autres structures en bois collé
- 235 Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois
- 236 Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois
- 237 Charpente et structures industrialisées en bois
- 238 Bâtiments en panneaux bois massifs croisés
- 239 Réparation et restauration de charpente



© Didier Saco Desian



© PEFC











#### LE DEGRÉ D'EXPERTISE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DE SES CAPACITÉS DE RÉALISATION EST CARACTÉRISÉ :

technicité courante, confirmée, supérieure. Pour trois catégories Qualibat, le niveau de technicité est également associé aux capacités de levage d'un bâtiment.

- 235 Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois,
- 2351 Technique courante (jusqu'à R+1, Maison individuelle)
- 2352 Technique confirmée (jusqu'à R+2)
- 236 Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois,
- 2361 Technique courante (jusqu'à R+1, Maison individuelle)
- 2362 Technique confirmée (jusqu'à R+2)
- 2363 Technique supérieure (au-delà de R+2)
- 238 Bâtiments en panneaux bois massifs croisés,
- 2381 Technicité courante (jusqu'à R+1, Maison individuelle)
- 2382 Technicité confirmée (au-delà de R+1)

# ources

Pour accéder aux qualifications Qualibat : www.qualibat.com

Pour connaître les entreprises en capacité à répondre à votre projet, les organismes suivants peuvent vous répondre :

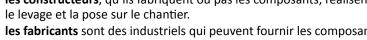
- Union des métiers du bois Fédération française du bâtiment : www.umb.ffbatiment.fr
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment : www.capeb.fr

Organisation professionnelle dédiée aux entreprises de construction bois et à la réalisation de bâtiments à structure bois, AFCOBOIS informe, conseille et met en relation les maîtres d'ouvrage (publics, privés ou particuliers) et les prescripteurs avec des professionnels de la construction bois, sérieux et compétents : www.afcobois.fr

## Particularité de la filière bois.

La filière des entreprises de construction bois est composée de 2 entités. D'une part les fabricants, qui réalisent les composants de construction avec des niveaux de préfabrication variés, et d'autre part les constructeurs. La quasi-totalité des constructeurs fabriquent tout ou partie de la structure en atelier. La préfabrication peut aller du mur intégrant la structure et/ou l'isolant et/ou les menuiseries...) jusqu'à la réalisation de modules 3D.

- les constructeurs, qu'ils fabriquent ou pas les composants, réalisent le levage et la pose sur le chantier.
- les fabricants sont des industriels qui peuvent fournir les composants préfabriqués aux constructeurs.





Le site catalogue construction bois réalisé par la filière, donne toutes les informations techniques nécessaires pour la conception d'un ouvrage en ossature bois, et décrit les allotissements S, SE et SER, à travers des CCTP.

http://catalogue-construction-bois.fr/

Plus d'info sur les allotissements.

https://www.codifab.fr/actions-collectives/bois/grands-projets-en-bois-1973



© CNDB



© Atlanbois





ES FINANCEURS



